

Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Stratégie de définition des opérations de gestion à mener :	
Garantir la pérennité des actions de gestion conservatoire	Mise en œuvre du plan de gestion		<ul style="list-style-type: none"> - une gestion durable afin de maintenir la biodiversité locale dans l'espace et dans le temps, par des opérations envisagées sur du long terme - une gestion raisonnée par la volonté de ne pas modifier le fonctionnement écologique actuel du site ENS - une gestion concertée par échanges réguliers avec le comité de suivi qui sera mobilisé tout au long de la durée du plan de gestion - une gestion précautionneuse afin de définir des mesures réalistes (<u>économiquement et techniquement</u>) et réalisables dans le cadre de ce premier plan de gestion
	Appropriation de la gestion du site ENS par la population locale		
	Faire reconnaître l'intérêt écologique du site ENS à l'échelle du SAGE Bassin Houiller et aux échelles communautaires et régionales		
	Concilier politique ENS et restauration des cours d'eau		
Reprise d'activités agricoles sur le site ENS	Retour de l'agriculture sur le site ENS		
Conserv. une mosaïque d'habitats au sein du site nécessaire à (a) la fonctionnalité du site pour la ressource en eau et (b) l'expression d'une biodiversité élevée et à la valorisation paysagère du site ENS	Reconversion de cultures en prairies		
	Limiter les risques d'invasion d'une espèce invasive en phase d'installation		
	Favoriser la diversité des habitats et de la faune associée		
Actions à l'échelle communale	Favoriser la diversité faunistique		
	Mise en place d'un dispositif de crapauduc entre Porcellette et Ham-sous-Varsberg		
	Permettre l'accès aux clochers des églises aux chauves-souris		

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Fiches actions	Fiches actions opérationnelles
Garantir la pérennité des actions de gestion conservatoire	Mise en œuvre du plan de gestion	G1	Poursuite des acquisitions foncières
		G2	Demande d'exonération de taxe foncière d'une propriété non bâtie
	Appropriation de la gestion du site ENS par la population locale	G3	Désignation d'un référent du site ENS dans chaque commune
		G4	Organisation annuelle du comité de suivi du site ENS
		G5	Etablissement et mise en place d'une charte de bonne conduite
		G6	Mise en place d'un cahier des charges pour la pratique de la chasse dans le cadre du renouvellement des adjudications
		G7	Mise en place d'un règlement de pêche sur les étangs du site ENS
		G8	Installation de barrières en bois
		G9	Démontage des pontons de pêche sur les étangs de la Heide et de l'Escherbruch
		G10	Organisation de chantiers citoyens
Faire connaître l'intérêt écologique du site ENS à l'échelle du SAGE Bassin Houiller et aux échelles communautaires et régionales	G11	Mise à disposition du plan de gestion du site ENS au SAGE du Bassin Houiller	
	G12	Informations des communes de communes du projet de préservation et d'aménagement du site ENS	
	G13	Mise à disposition de la DREAL Lorraine des données naturalistes produites (politique ZNIEFF)	
Concilier politique ENS et restauration des cours d'eau	G14	Prise en compte des plans de gestion et d'aménagement du site ENS dans le cadre de travaux de restauration sur la Bisten et ses affluents	
	G15	Reprise d'une gestion agricole sur le site ENS	
Reprise des activités agricoles extensives au sein du site ENS	Retour de l'agriculture sur le site ENS	G16	Convention avec des exploitants agricoles locaux
		G17	Gestion extensive des prairies de fauche
	Reconversion de cultures en prairies	G18	Mise en place d'un pâturage extensif par race rustique
		G19	Remise en herbe d'une culture
Conserv. une mosaïque d'habitats humides au sein du site ENS nécessaire à (a) la fonctionnalité du site pour la ressource en eau et (b) l'expression d'une biodiversité élevée et à la valorisation paysagère du site ENS	Limiter les risques d'invasion d'une espèce invasive en phase d'installation	G20	Contrôle de la Renouée du Japon
	Favoriser la diversité des habitats et de la faune associée	G21	Entretien de zones humides en cours de fermeture
	Favoriser la diversité faunistique	G22	Amélioration des capacités d'accueil de l'étang de la Heide pour les oiseaux (création de vestiaires)
Actions à l'échelle communale (hors périmètre ENS)	Favoriser les déplacements faunistiques vers le site ENS	G23	Mise en place d'un dispositif de crapauduc entre Porcellette et Ham-sous-Varsberg
	Améliorer les capacités d'accueil des églises communales pour les chauves-souris	G24	Accès aux clochers des églises pour les chauves-souris

Thématique	ENS « Marais de la Ferme de la Heide »	Conditions de mises en œuvre
Fiche G1	Poursuite des acquisitions foncières	Condition préalable au lancement des autres opérations de gestion pour les parcelles privées
Objectif	Mise en œuvre du plan de gestion	Facteurs favorables
Opérationnel	Assurer le retour foncier du site ENS afin de permettre la mise en œuvre de mesures de gestion efficaces et durables et favoriser l'ouverture du site ENS au public	- Propriétaires privés déjà sensibilisés par les démarches d'acquisitions déjà menées par les communes - Animation foncière pouvant être menée par la SAFER - Etablissement des plans de gestion et d'aménagement
Résultat attendu	Acquisition à l'amiable des terrains privés par les communes de Ham-sous-Varsberg, Porcellette et Davain	Facteurs contraignants
Marchés publics	- Acquisition en régime de droit public par les communes de Ham-sous-Varsberg ou Davain - Acquisition en régime privé par les communes de Ham-sous-Varsberg	Parcelles de petite taille (de quelques ares à 2 ha) avec une moyenne surfacique de 0,1 ha rendant les travaux très long et coûteux
Matrice d'aide	- Animation foncière confiée à la SAFER par le biais d'un conventionnement (au sein de la commune de Porcellette) - Paiement de la taxe foncière	Eléments de suivi
Intervenants mobilisables	- Gestion en régime privé par les communes - Licéitation foncière assurée par la SAFER - Tous les éléments biologiques du site ENS	- Bilan annuel de l'état d'avancement des acquisitions foncières par l'établissement d'une carte différentielle - les parcelles acquises au cours de l'année - les parcelles en cours d'acquisition - les parcelles en cours de négociation - les parcelles pour lesquelles les propriétaires ne souhaitent pas procéder à une vente
Elément(s) biologique(s) visé(s)		Eléments de coûts
Zone d'intervention	Propriétés privées au sein du site ENS (environ 22 ha)	- Estimation des coûts des achats de terrain sur la base du prix des Domaines et des frais notariaux associés (au cas par cas en fonction des parcelles à acquérir) - Co-financement possible de l'AERM pour les acquisitions en zones humides, l'ensemble du Marais de la Ferme de la Heide correspondant à des zones humides au plan réglementaire et par le CG57 au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles
		Calendrier opérationnel
	Préciser comment les terrains privés pour chacune des 3 communes au sein du périmètre ENS seront acquis : - Ham-sous-Varsberg : 100 parcelles pour 187 ha - Porcellette : 100 parcelles pour 104,4 ha - Davain : 15 parcelles (0,77 ha) dont 4 parcelles appartenant à l'AERP (section 1, parcelles 2016-102)	2014 2015 2016 2017 2018 2019
Actions	2014-2019 : Licéitation foncière menée par les communes ou la SAFER conventionnée	X X X X X X
Zone	- contact des propriétaires privés - justification de la démarche ENS - négociation de vente sur la base des prix des Domaines	

- Une fiche détaillée pour chaque action, suivant toujours le même format afin de faciliter la mise en œuvre ultérieure des actions

- Des mesures qui pourront être mises en œuvre par les élus des 3 communes dans les 6 années à venir, selon les budgets communaux disponibles et la volonté politique locale

- Un appui technique et financier de l'AERM et du CG57 tout au long de la durée du plan de gestion

En ce qui concerne les acquisitions foncières, **Mr Beck** insiste sur la complexité du travail, mené en régie sur la commune de Ham-sous-Varsberg par Mr Bayart depuis plusieurs années maintenant. Certains des propriétaires sont par exemple domiciliés en Italie, ce qui rend difficile les acquisitions.

Mr Andrzejewski indique que certains propriétaires privés ne souhaitent pas vendre leurs terrains car ils pensent que les terrains pourront, à terme, devenir constructibles. **Mr Thiel** explique que dans tous les cas il s'agit d'une question d'urbanisme et que ce qui compte, c'est ce qui est inscrit au PLU/POS.

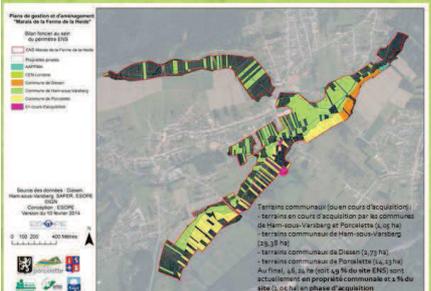
Dans le cas du Marais de la Ferme de la Heide, les terrains ne sont pas constructibles. **Mr Hayotte** indique que quelle que soit la manière de communiquer, certaines personnes continueront à imaginer que les terrains vaudront plus tard plus d'argent qu'à l'heure actuelle. **Mr Bayart** indique que certains propriétaires souhaitent vendre par le biais d'un échange avec un terrain constructible. **Mr Hayotte** insiste sur le fait que la mise en œuvre des plans de gestion et d'aménagement et la concrétisation des premières actions sur le site ENS pourraient peut-être débloquer certaines ventes de terrain. **Mr Muller** propose d'articuler également les négociations autour de la notion de responsabilité des propriétaires par rapport à ce qui se passe sur leur parcelle, surtout quand il s'agit de terrains en eau. **Mr Hayotte** estime que l'argument le plus important à avancer est le droit de préemption qui est en place sur les 3 communes : dans tous les cas, dès qu'il y aura vente, ce sera au profit des communes. Selon **Mr Beck**, le paiement de la Taxe foncière par les propriétaires peut également constituer un argument de vente. **Mr Kremer** précise qu'il est également important de dire que dans tous les cas les acquisitions communales se feront à des prix raisonnables, sur la base de l'estimation du prix des Domaines. **Mr Hayotte** précise que si une opportunité de vente d'une grande parcelle se présentait en dehors du site ENS mais à proximité, le CG57 étudierait la possibilité d'une aide à l'acquisition pour les communes.

Mr Hayotte explique que dans tous les cas, la politique ENS de la Moselle, se base sur des acquisitions à l'amiable ; les expropriations ne sont pas mises en œuvre.

Mr Muller indique que les exploitants agricoles sont bien « soutenus et protégés ».

OBJECTIF DU PLAN : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Fiche G2 Demande d'exonération de la taxe foncière d'une propriété non bâtie (TFPNB)



Résultat attendu	Allègement de la taxe foncière des terrains en cours d'acquisition par les communes ou en propriété communale												
Intervenants mobilisables	Elus ou services municipaux des 3 communes + appui technique du technicien du CG57 + Service des Impôts												
Actions	Établissement d'un dossier de demande d'exonération au titre de terrains situés en zone humide gérés dans le respect des règles de préservation de l'avifaune et de non retournement des parcelles												
Éléments de coûts	1 jour de travail/commune												
Calendrier opérationnel	<table border="1"> <tr> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019		x				
2014	2015	2016	2017	2018	2019								
	x												

Mr Kremer indique que si les terrains sont classés en friche, ils ne sont pas imposables. **Mr Andrzejewski** précise qu'il convient d'appliquer également les réglementations concernant la protection nationale des espèces sauvages. Avant l'effondrement minier et l'apparition de l'étang de l'Escherbruch (effondrement en 1982, sur une durée de 3 ans), le site était un « petit paradis », qui s'est ensuite asséché et qui a été par la suite incendié.

Mr Muller demande si les mesures proposées tiennent compte des remontées d'eau annoncées, en posant la question : est-ce que la réhabilitation du Marais n'aura pas des impacts importants sur la remontée de l'eau attendue ? Dans ce cas, les communes ne doivent-elles pas prévoir un budget prévisionnel dans le cas où les opérations réalisées impacteraient la remontée des eaux ? Sur le ban communal de Porcelette, il y a des remontées d'eau ainsi que des sources qui surgissent à certains endroits. **Mr Muller** demande si ESOPÉ a vu ce point avec le BRGM. **Mlle Jager** précise que le phénomène de remontée des eaux a été pris en considération afin de ne pas engager d'opérations dans les secteurs où une augmentation des niveaux d'eau est attendue (roselières occupant la moitié de la surface du site ENS pour lesquelles la remontée est attendue avec comme objectif de bénéficier de cette ré-humidification des milieux naturels comme mode de gestion passif). Les différents documents établis sur la remontée prévisionnelle des niveaux d'eau ont été consultés et synthétisés, le BRGM et d'autres organismes ont également été consultés afin de compléter l'information. Tous ces éléments apparaissent dans le Tome 1 de la présente étude.

Sur la problématique de remontée de l'eau, **Mr Beck** indique que des spécialistes sont récemment passés sur la commune de Ham-sous-Varsberg et ont visité plusieurs bâtiments et habitations. De plus, la DREAL Lorraine et le BRGM envisageaient l'implantation d'une station de pompage derrière la mairie de Ham-sous-Varsberg. Le projet semble désormais abandonné, la nappe étant trop proche de la surface, les habitants du secteur puisant moins d'eau que prévu dans les modélisations effectuées par les services de l'Etat. Globalement, la nappe alluviale monte de 3 cm de plus que les scénarios envisagés. Ainsi, si le pompage de l'eau était effectué, cela représenterait un risque de destruction des maisons concernées par les remontées de l'eau, du fait des aléas liés aux retraits et gonflements des argiles.

Dans ce contexte, il est important de conserver le Marais de la Ferme de la Heide qui pourra jouer, plus encore dans les années futures, son rôle d'éponge. Il convient donc de préserver cette infrastructure naturelle dans son état actuel (interdiction du remblaiement notamment) afin d'améliorer, dans le futur, la rétention en eau de cette zone humide. **Mlle Jager** indique qu'à l'heure actuelle le Marais est loin d'être à saturation ; il est en effet plutôt asséché et praticable à pied une grande partie de l'année.

Mr Jager Henri explique que les travaux sur la Bisten (nettoyage des berges) auront comme objectif de permettre une meilleure évacuation des eaux dans le bassin-versant. **Mr Hayotte** précise les choses concernant l'entretien et la restauration de la Bisten et de ses affluents. Un Syndicat est en cours de création à l'échelle du bassin-versant de la Bisten et son rôle sera de concilier l'entretien des cours d'eau en zones urbaines (nettoyage des berges et des cours d'eau) et en zones naturelles comme le Marais (conservation du caractère d'éponge du Marais avec des interventions adaptées à cet objectif).

Mr Muller estime que le budget envisagé pour la gestion (entre 45 000 et 68 000 euros HT) ne représente pas un réel frein pour les 3 communes en raison des possibilités de subventionnement par le CG57 et l'AERM. De plus les marchés publics à lancer sont assez simples au plan administratif.

OBJECTIF DU PLAN : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Fiche G3 Désignation d'un référent du site ENS dans chaque commune

Résultat attendu	Identification des interlocuteurs privilégiés concernant la gestion du site ENS					
Intervenants mobilisables	Elus ou services municipaux des 3 communes					
Actions	<p>2014 : désignation pour chacune des communes d'un interlocuteur privilégié concernant la gestion du site ENS.</p> <p>Ce référent communal aura en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi du plan de gestion du site ENS annuellement, en collaboration avec le comité de suivi qui sera mis en place en 2014 - gestion et organisation des opérations à mener annuellement sur le ban communal - communication communale autour du projet de préservation du Marais de la Ferme de la Heide <p>2014-2019 : suivi annuel du projet de gestion, en collaboration avec les autres communes et les cofinanceurs (CG57 et AERM)</p>					
Éléments de coûts	Régie interne					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

Mr Hayotte insiste sur la désignation d'un référent par commune, ce dernier étant également l'interlocuteur privilégié des financeurs (CG57 et AERM).

OBJECTIF DU PLAN : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Fiche G4 Organisation annuelle du comité de suivi du site ENS						
Résultat attendu	Organisation annuelle du comité de suivi du site ENS					
Intervenants mobilisables	- Elus ou services municipaux des 3 communes - Co-financeurs (CG57, AERM, SEE) - Usagers, associations, ...					
Actions	2014 : organisation du 1 ^{er} comité de suivi avec : - identification d'un animateur du comité ayant en charge l'organisation annuelle de la tenue du comité de suivi - bilan des modalités de mise en œuvre du plan de gestion (objectifs, calendriers, co-financements, ...); - organisation des opérations à mener pour la première année - organisation humaine du comité de suivi (enrichissement éventuel par des acteurs locaux, identification des référents pour chaque commune, ...) 2014-2019 : réunion annuelle avec organisation des opérations à mener au courant de l'année					
Éléments de coûts	Régie interne					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

Mr Hayotte indique que les communes ne sont pas obligées d'attendre la tenue annuelle du comité de suivi pour lancer certaines opérations. Néanmoins ce bilan annuel reste important pour ce qui concerne la cohérence territoriale du projet et de certaines actions à mener de manière concertée.

OBJECTIF DU PLAN : APPROPRIATION DE LA GESTION DU SITE ENS PAR LA POPULATION LOCALE

Fiche G5 Etablissement et mise en place d'une charte de bonne conduite						
Résultat attendu	Définir une charte commune de bonne conduite environnementale					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les 3 communes avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Acteurs locaux à associer (utilisateurs du site) : association de Pêche, chasseurs, association de protection de la nature, ...					
Actions	2014 : Etablir un document synthétique qui permettrait de : - comprendre les enjeux du site ENS - identifier les principaux acteurs du site ENS - connaître les grands axes de gestion - préciser les modalités à respecter sur le site (par exemple pas de circulation des véhicules motorisés, pas de cueillette, interdiction de prélever des espèces animales, ...) 2015-2019 : 1 journée/an/commune et 0,5 journée/an pour le technicien ENS					
Éléments de coûts	- 2014 : temps de concertation et de rédaction évalué à 3 journées pour les communes (1 journée/commune) et 1 journée pour le technicien ENS du CG57 - 2015-2019 : 1 journée/an/commune et 0,5 journée/an pour le technicien ENS					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

Mr Hayotte explique l'importance de cette étape. Par exemple, sur le Marais de Valmont, le GECNAL a organisé une sortie nature autour de l'étang communal. Le maire de Valmont a été surpris et froissé d'apprendre cette sortie lors de la parution d'un article dans la presse locale. L'existence d'une charte sur le site aurait pu faciliter les échanges entre l'association et la commune.

Mr Muller estime que malgré les opérations déjà menées (presse, bulletins communaux, réunion publique) peu de personnes sont au courant de ce qui a été fait sur le Marais de la Ferme de la Heide. Il propose la réalisation d'un petit flyer pour informer les habitants. Mlle Jager indique que cette opération est prévue et sera discutée plus tard, dans la partie aménagement (Infosite).

OBJECTIF DU PLAN : APPROPRIATION DE LA GESTION DU SITE ENS PAR LA POPULATION LOCALE

Fiche G6

Mise en place d'un cahier des charges pour la pratique de la chasse dans le cadre du renouvellement des adjudications

Résultat attendu	Pratique de la chasse cohérente avec les objectifs de gestion et de l'ouverture de l'ENS au public					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les 3 communes avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Chasseurs (1 adjudicataire par commune)					
Actions	2015 : Avant le renouvellement ou la signature de la prochaine adjudication pour les lots de chasse concernant le site ENS, il est proposé de rédiger un cahier des charges à associer au bail 2015 à 2019 : Signature des contrats d'adjudication et respect du cahier des charges					
Éléments de coûts	Compter 0,5 journée de travail pour chacune des 3 communes pour rencontrer les adjudicataires et officialiser la convention ainsi que 0,5 jour pour le technicien ENS du CG57 pour l'accompagnement technique des communes					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x	x

Le cahier des charges devra stipuler :

- chasse à réaliser sur le site ENS dans le **respect de la réglementation en vigueur**
- tenir un **cahier des charges** où seront précisés les dates, le nombre d'individus, les espèces, ...
- tous **travaux d'aménagement ou d'entretien** du site devront faire préalablement l'objet d'une **demande auprès de la commune** concernée (en fonction du ban communal) afin de s'assurer de leur cohérence avec les objectifs du plan de gestion
- **aucun tir ne doit être effectué en direction de l'étang de l'Escherbruch**, en raison de la présence du sentier du Marais et de la volonté locale d'étendre le sentier dans le cadre de l'aménagement du site ENS
- des **sorties « nature »** pourront être organisées occasionnellement sur le site ENS
- un ou plusieurs **écologues** pourront fréquenter occasionnellement le site pour y réaliser des **inventaires de la faune et de la flore**
- des **travaux écologiques** visant à la gestion et / ou la restauration du site pourront être réalisés au sein du site ENS

Mr Muller souhaite que ce règlement soit compatible avec les adjudications officielles et avec les négociations de gré à gré menées avec le maire.

Mr Hayotte propose de rajouter au cahier des charges proposé l'interdiction de chasse des oiseaux d'eau au niveau des étangs de l'Escherbruch et de la Heide. En effet, le premier est concerné par un sentier pédagogique et le second a été voué à l'avifaune (enjeux avifaunistiques, zone de quiétude, éloignement du projet de découverte du marais, pas d'aménagements envisagés dans le cadre de l'ouverture au public). Il insiste également sur le fait que les 3 communes doivent tenir la même position concernant l'activité de chasse sur le Marais.

Mr Jager Henri précise que c'est important qu'il y ait un référent ENS dans chaque commune, notamment concernant les activités de chasse qui apparaissent actuellement anarchiques (mirador positionné juste sous une ligne de 25 000 volts sur la commune de Ham-sous-Varsberg, fauche des roselières pour accéder aux miradors sans information préalable des communes, ...).

Mr Thiel rappelle que l'établissement d'un cahier des charges lié à la chasse pourra avoir une répercussion sur le prix annuel des adjudications et donc un manque à gagner pour les communes.

Mr Beck rappelle l'utilité des chasseurs pour la gestion des populations de sangliers notamment, très présents dans le secteur. Il serait sans doute difficile de leur interdire de "gérer", par exemple, un sanglier blessé qui, quittant la forêt, s'échapperait en direction du Marais. **Mr Hayotte** précise que seule la chasse aux oiseaux d'eau serait à proscrire.

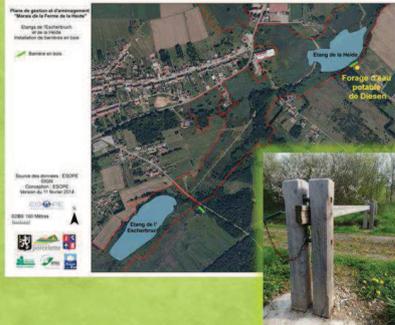
Mr Nidercorn indique quant à lui que la pression de chasse est assez faible sur le Marais.

Mr Nidercorn indique que des déchets sont également rencontrés au niveau de l'étang aval géré par l'AAPPMA. **Mlle Jager** indique que l'association est propriétaire de cet étang qu'elle gère. Aucune mesure ne peut être proposée dans le plan de gestion, hormis la sensibilisation des pêcheurs lors de l'établissement du règlement de pêche.

Mr Muller souhaite savoir si le projet d'implantation d'un sentier dans la partie sud de l'étang (ban communal de Porcelette) a été abandonné. **Mlle Jager** indique que ce n'est pas le cas et que ce point sera vu ultérieurement dans le volet aménagement du site ENS. **Mr Beck** précise en effet que des groupes de travail ont été organisés régulièrement sur le sujet. **Mr Muller** indique qu'il ne pense pas que la commune de Porcelette ait été représentée lors de ces réunions. **Mr Jager Jean-Paul** indique que deux personnes de Porcelette étaient présentes, Mme Santin et Mr Losson.

OBJECTIF DU PLAN : APPROPRIATION DE LA GESTION DU SITE ENS PAR LA POPULATION LOCALE

Fiche G8 Installation de barrières en bois



Résultat attendu	Empêcher l'accès aux véhicules motorisés au sein de l'ENS					
Intervenants mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion en régie interne au niveau des 3 communes avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Entreprise spécialisée dans l'aménagement de sites naturels - Propriétaires privés (accès parcellaire) - Eventuellement maître d'œuvre 					
Actions	2014-2015 : Fourniture et pose de 2 barrières en bois pivotantes					
Eléments de coûts	<ul style="list-style-type: none"> - Si externalisation de l'opération : fourniture et pose des 2 barrières en bois : 2 500 euros HT/barrière soit un total de 5 000 euros HT - Si réalisation en régie : prix des matériaux 					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

Mr Kremer déconseille cette mesure, indiquant que les cadenas sont en permanence fracturés. **Mr Beck** témoigne de la mise en place d'une barrière bloquant l'accès au Sentier du Marais ; aucun vandalisme n'a été observé sur le site depuis la mise en place de la barrière et les clés ont été mises à disposition de l'exploitant agricole ; à l'heure actuelle aucun problème particulier n'a été observé.

Mr Thiel pense que la barrière envisagée au niveau de l'accès à l'étang de la Heide n'a pas d'utilité. Par ailleurs, la commune de Diesén ne possède pas de terrains dans le secteur.

OBJECTIF DU PLAN : APPROPRIATION DE LA GESTION DU SITE ENS PAR LA POPULATION LOCALE

Fiche G9 Démontage des pontons de pêche sur les étangs (Heide/Escherbruch)

Résultat attendu	Enlèvement des anciens pontons de pêche					
Intervenants mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion en régie interne au niveau des 3 communes avec un appui technique du technicien ENS - Eventuellement entreprise spécialisée dans l'aménagement de sites naturels - Différents acteurs locaux concernés, éventuellement propriétaires privés ? 					
Actions	2014-2015 : Enlèvement des anciens pontons constitués de bois et de ferraille : <ul style="list-style-type: none"> - inspection préalable des aménagements - démantèlement et évacuation vers un centre technique approprié (déchetterie ?)  <p>Favoriser une intervention collégiale entre les 3 communes</p>					
Eléments de coûts	Temps en régie interne à définir par les équipes techniques					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x				

Mr Beck demande si les pontons peuvent être simplement « coupés » si leur extraction reste impossible. **Mlle Jager** indique qu'il s'agit d'une possibilité et que ces aspects techniques devront être évalués en amont du chantier.

OBJECTIF DU PLAN : APPROPRIATION DE LA GESTION DU SITE ENS PAR LA POPULATION LOCALE

Fiche G10 Organisation de chantiers citoyens

Résultat attendu	Nettoyage régulier du site ENS					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne au niveau des 3 communes avec un appui technique du technicien ENS - Population locale - Usagers du site ENS : association de pêche, chasseurs					
Actions	2014 à 2019 : - organisation de chantiers citoyens qui pourront porter sur le nettoyage du site ENS et ses abords - exportation et tri des matériaux dans un centre technique approprié (déchetterie ?)					
			Favoriser la convivialité (pot de l'amitié, repas en commun tiré du sac, ...)			
Éléments de coûts	Encadrement des chantiers par les équipes communales (sensibilisation et pédagogie)					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

OBJECTIF DU PLAN : FAIRE CONNAITRE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE ENS (SAGE, COLLECTIVITES ET ETAT)

- Fiche G12** Mise à disposition du plan de gestion au SAGE Bassin Houiller
- Fiche G13** Information des Communautés de Communes du Warndt et du Pays Naborien du projet de préservation et d'aménagement du site ENS
- Fiche G14** Mise à disposition de la DREAL Lorraine des données naturalistes produites (politique ZNIEFF)
- Fiche G15** Prise en compte des plans de gestion et d'aménagement du site ENS dans le cadre de travaux de restauration sur la Bisten et ses affluents

Information et diffusion des travaux réalisés sur le site ENS à mener par les communes selon des modalités à définir :
Porter à connaissance assuré par la commune de Ham-sous-Varsberg, maître d'ouvrage de l'étude ?

Mr Hayotte diffusera l'étude à sa collègue en charge du SAGE. Le CG57 et l'AERM communiqueront également les éléments nécessaires au futur Syndicat de la Bisten.

OBJECTIF DU PLAN : RETOUR DE L'AGRICULTURE SUR LE SITE ENS

Fiche G15 Reprise d'une gestion agricole sur le site ENS

	Résultat attendu	Reconversion d'anciennes parcelles agricoles en prairies de fauche ou pâturages					
	Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette, avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Bureau d'études et entreprise spécialisés - Exploitants agricoles locaux					
	Actions	Phase de conversion (broyage) puis Phase de gestion (fauche ou pâturage + convention = fiches suivantes)					
	Éléments de coûts	Secteur 1 : broyage de la végétation sur 6,4 ha : entre 9 600 et 11 200 € HT (HSV+Porcellette) Secteur 2 : broyage de la végétation sur 0,63 ha : entre 900 et 1000 € HT (Porcellette) Secteur 3 (0,93 ha) : pas de coût en dehors du temps de travail en interne (Porcellette)					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	x	x	x	x	x	x	

OBJECTIF DU PLAN : RETOUR DE L'AGRICULTURE SUR LE SITE ENS

Fiche G16 Convention avec les exploitants agricoles locaux

Résultat attendu	Mise en place de conventions de gestion avec des exploitants agricoles					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - SAFER - Exploitants agricoles					
Actions	Mise en place de « Convention de Mise à Disposition » (CMD) au profit de la SAFER : Le principe est le suivant : la commune met à disposition de la SAFER, moyennant une redevance, les parcelles concernées (pour une durée de 1 à 6 ans, avec possibilité de renouveler une fois). La SAFER choisit ensuite un ou des exploitants agricoles pour la gestion des parcelles avec mise en place d'un cahier des charges de gestion Le cahier des charges est présenté dans la fiche action G17					
Éléments de coûts	Compter 1 journée de travail pour le technicien ENS du CG57 et pour les 2 communes pour officialiser la convention (1 journée/commune)					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

OBJECTIF DU PLAN : RETOUR DE L'AGRICULTURE SUR LE SITE ENS

Fiche G17 Gestion extensive des prairies de fauche

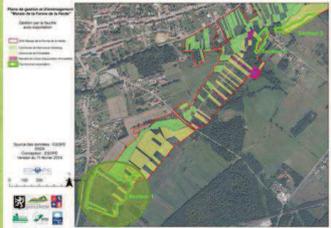
Résultat attendu	Gérer les prairies de fauche reconverties par des modes de gestion extensifs					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - SAFER - Exploitants agricoles locaux					
Actions	Tous les ans une fois la fiche action G15 mise en œuvre : - fauche de la végétation avec récolte de la matière organique, au maximum 2 fauches / an - 1 ^{ère} fauche à compter du 15 juin - fertilisation minérale et/ou organique et traitements phytosanitaires non autorisés - maintien des éléments boisés spontanés (haies et bosquets) - interdictions : fossés de drainage, travail superficiel du sol, semis et sursemis, retournement					
Éléments de coûts	Aucun coût (conventionnement avec des exploitants agricoles locaux)					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x	x	x	x	x

Mr Muller indique que la reprise d'activités agricoles sur le site ENS semble impossible. Il conviendrait, pour le faire, de redéfinir les zones agricoles au niveau de la PAC. **Mr Hayotte** indique que la reprise d'activités agricoles reste tout à fait compatible avec la PAC.

Mr Beck insiste sur la problématique liée au foncier qui est selon lui un point dur qu'il sera difficile à lever.

OBJECTIF DU PLAN : RETOUR DE L'AGRICULTURE SUR LE SITE ENS

Fiche G18 Mise en place d'un pâturage extensif par race rustique

	Résultat attendu	Gérer les prairies réhabilitées par un pâturage extensif					
	Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Entreprise locale pouvant mettre à disposition des races rustiques - CEN Lorraine (retour d'expérience pâturage)					
	Actions	Mise en place d'un pâturage extensif (Highland Cattle)					
	Éléments de coûts	- Compter 1 journée de travail pour le technicien ENS et pour les 2 communes (1 jour/commune) pour officialiser la convention et définir le cahier des charges du pâturage (appui SAFER et/ou CEN Lorraine à étudier) - Mise en parc de 6 animaux soit un coût de : ▪ 1400 m de clôtures à raison de 2 à 4 euros/ml soit un total entre 2800 et 5600 euros (investissement la première année) ▪ 450 euros/bovin/an pour la participation au fourrage d'hiver soit 2700 euros/an Soit 5500 euros la première année, puis ensuite 2700 euros/an					
	Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			x	x	x	x	x

Mr Hayotte indique que cette mesure est une bonne idée mais que cela représente un lourd investissement pour les communes par rapport au gain de l'éleveur. Par ailleurs, le CG57 ne serait pas en capacité de soutenir financièrement cette opération (règlement d'aide actuel du CG57). **Mr Beck** explique que cette mesure a été étudiée pour sa valeur écologique (débroussaillage naturel) et pédagogique, suite à la venue de l'éleveur en mairie de Ham-sous-Varsberg pour proposer ses services.

Mr Muller indique qu'il s'agit d'un beau projet mais que l'ensemble des mesures ne doit pas se transformer en usine à gaz. Il lui semble que les mesures sont trop nombreuses et pourraient poser des problèmes. Quelques mesures simples à mettre en œuvre seraient plus réalistes.

OBJECTIF DU PLAN : RECONVERSION DE CULTURES EN PRAIRIES

Fiche G19 Remise en herbe d'une culture



1 parcelle privée de 0,38 ha (section 17 parcelle 175) + 1 portion (0,05 ha) d'une parcelle communale plus vaste
→ 0,43 ha au sein du site ENS

Résultat attendu	Conversion de cultures en prairies, qui pourront à moyen terme constituer des habitats intéressants pour la faune et la flore												
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par la commune, avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Exploitant agricole gérant actuellement la culture												
Actions	Après acquisitions foncières : convertir ces terrains en prairie (remise en herbe) puis de mettre en place une gestion extensive (cf. fiche action G17 « Gestion extensive des prairies de fauche »)												
Éléments de coûts	Coût fortement variable en fonction de la composition du semis et du prestataire. Le coût le plus faible est affecté à la réalisation de la conversion par un exploitant agricole local avec un mélange de graines issu du commerce Coût variable entre 500 et 4000 € / ha, soit entre 215 et 1720 € HT pour une surface totale de 0,43 ha (surface au sein du site ENS uniquement prise en considération)												
Calendrier opérationnel	<table border="1"> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> <tr> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	x					
2014	2015	2016	2017	2018	2019								
x													

Coût financièrement possible

Mr Beck indique que les cultures de chanvre se font en lien avec les Chanvriers de l'Est (unité industrielle de défilage localisée à Creutzwald). Transformer ces cultures en prairies de fauche ne serait ainsi pas forcément intéressant, au plan économique et au plan de l'industrie locale.

Mr Hayotte précise que l'opération proposée présente le point positif d'apporter une agriculture extensive sur le site ENS.

OBJECTIF DU PLAN : LIMITER LES RISQUES D'INVASION D'UNE ESPECE INVASIVE EN PHASE D'INSTALLATION

Fiche G20 Contrôle de la Renouée du Japon




Résultat attendu	Contenir l'extension de la Renouée du Japon												
Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette avec un appui technique du technicien ENS du CG57												
Actions	2015/2019 : Arrachage manuel des peuplements de Renouée du Japon par du personnel sensibilisé, pendant la période de végétation de l'espèce (du printemps à l'automne) Pas de stockage des résidus en déchetterie mais brûlage après séchage												
Éléments de coûts	- Temps de travail pour le technicien du CG57 pour l'encadrement des chantiers d'arrachage (0,5 journée en amont du chantier) - Arrachages de la Renouée du Japon : estimation à 4 passages annuels à raison de 2 personnes/passage et de 1 journée par passage (y compris le séchage des résidus et le suivi de l'arrachage) soit une estimation du chantier à 4 journées												
Calendrier opérationnel	<table border="1"> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> <tr> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019		x	x	x	x	x
2014	2015	2016	2017	2018	2019								
	x	x	x	x	x								

Mr Beck propose de réfléchir à la réalisation de cette opération par des chantiers d'insertion.

OBJECTIF DU PLAN : FAVORISER LA DIVERSITÉ DES HABITATS ET DE LA FAUNE ASSOCIÉE

Fiche G21 Entretien de zones humides												
	Résultat attendu Ouverture de la mégaphorbiaie											
	Intervenants mobilisables - Gestion en régie interne par la commune de Ham-sous-Varsberg avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Bureau d'études et entreprise spécialisés (externalisation de l'action)											
	Actions Fauche d'entretien des 0,7 ha de mégaphorbiaie selon le protocole suivant : - à l'automne, en période sèche, avec exportation obligatoire - valorisation des produits de fauche : litière animale ou réflexion concernant une autre valorisation au niveau local (artisanat, centrale biomasse, ...)											
	Eléments de coûts Fauche de la végétation avec exportation de la matière organique : entre 2000 et 2500 euros € HT Temps de travail en régie interne (technicien ENS du CG57) pour l'organisation du chantier : 0,5 journée/an et 0,5 journée pour la commune de Ham-sous-Varsberg											
	Calendrier opérationnel <table border="1"> <thead> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019		x	x		
2014	2015	2016	2017	2018	2019							
	x	x										

Mr Hayotte propose que cette mesure soit conduite en même temps que le prolongement du Sentier du Marais (projet de Ham-sous-Varsberg).

OBJECTIF DU PLAN : FAVORISER LA DIVERSITÉ FAUNISTIQUE

Fiche G22 Amélioration des capacités d'accueil de l'étang de la Heide pour les oiseaux													
Résultat attendu Développer un fonctionnement écologique autonome et durable du milieu, favorable à la biodiversité et à l'épuration des eaux													
Intervenants mobilisables - Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg, Porcelette et Diesen avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Bureau d'études et entreprise spécialisés (externalisation de l'action)													
Actions Elaboration et conduite d'un projet de renaturation de l'étang de la Heide avec : - diversification de la nature des fonds et des berges (reprofilage localisé des berges en pente douce /développement de vasières) - étude préliminaire définissant les opérations techniques à mener avec précision : des objectifs du projet détaillé (niveau APD), des modalités techniques de l'intervention (dossiers réglementaires, DCE entreprises, maîtrise d'œuvre) et des contraintes écologiques													
Eléments de coûts Etude évaluée entre 10 et 30 000 euros HT en fonction de l'ambition souhaitée													
Calendrier opérationnel <table border="1"> <thead> <tr> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>?</td> <td>?</td> <td>?</td> <td>?</td> <td>?</td> </tr> </tbody> </table>	2014	2015	2016	2017	2018	2019		?	?	?	?	?	
2014	2015	2016	2017	2018	2019								
	?	?	?	?	?								

Afin de ne pas créer une usine à gaz, **Mr Hayotte** propose l'installation sur l'étang de la Heide d'un radeau végétalisé. Ce serait un plus pour l'environnement au sens large du terme. Ces radeaux sont pré-végétalisés, implantés sur un étang puis ils se décomposent progressivement. **Mile Jager** indique que ces radeaux n'ont pas les mêmes objectifs que la mesure présentée qui a comme objet de favoriser les oiseaux des vasières (limicoles notamment).

Mr Nidercorn demande s'il n'est pas possible de faire régresser les roseaux pour favoriser les limicoles. **Mile Jager** précise que la solution serait de recréer des pentes douces au niveau des berges de l'étang afin de pérenniser les vasières.

Mr Nidercorn demande s'il est possible d'installer un observatoire supplémentaire au niveau de l'étang de la Heide. **Mile Jager** indique que cette modalité n'a pas été envisagée. En effet, il a été décidé lors des précédentes réunions de conserver une certaine quiétude pour les oiseaux au niveau de l'étang de la Heide. De plus un observatoire existe déjà au niveau de l'étang de l'Escherbruch, le long du Sentier du Marais, ce qui paraît suffisant à l'échelle du site ENS.

OBJECTIF DU PLAN : ACTIONS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Fiche G23		Mise en place d'un dispositif de crapauduc entre Porcellette et Ham-sous-Varsberg				
Résultat attendu	Limiter les écrasements de Crapaud commun pendant la phase migratoire printanière					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg et Porcellette avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - Association de protection de la nature					
Actions	- 2015 : Analyse de la situation en période de migration (printemps) avec localisation des linéaires concernés + dénombrement des amphibiens + estimation des flux de populations + prescriptions concernant la mise en œuvre du crapauduc + organisation de l'opération pour 2016 - 2016 à 2019 : Mise en place du dispositif + suivi annuel des populations					
Éléments de coûts	- Intervention d'une association de protection de la nature (travail bénévole) - Financement des matériaux (filets et seuil) représentant un faible investissement (moins de 500 euros HT)					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x	x

Mr Hayotte propose de changer la terminologie de « crapauduc ».

Mr Nidercorn indique qu'après consultation d'un membre du Gecnal habitant Ham-sous-Varsberg, aucun écrasement de batraciens n'est observé dans le secteur, ce que confirme Mr Kremer.

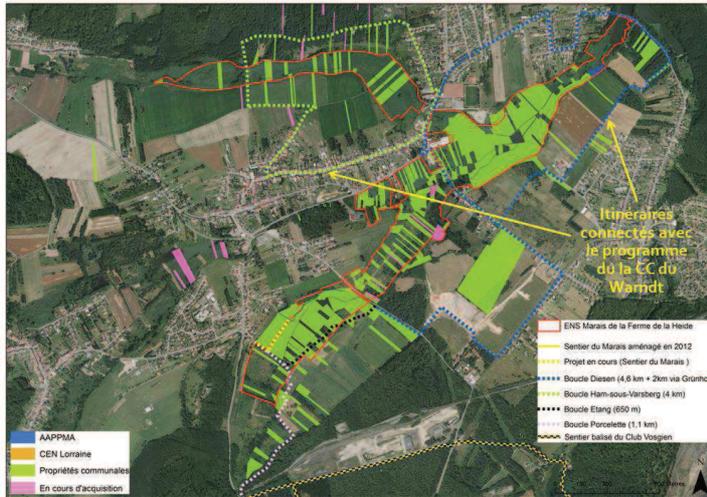
OBJECTIF DU PLAN : ACTIONS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Fiche G24		Accès aux clochers des églises pour les chauves-souris				
Résultat attendu	Aménagement des combles des églises afin de les rendre favorables aux chauves-souris					
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne par les communes de Ham-sous-Varsberg, Porcellette et Diesen avec un appui technique du technicien ENS du CG57 - CPEPESC Lorraine (conseils de maîtrise d'œuvre) - Artisan local et/ou bénévoles des communes					
Actions	2015 : Analyse de la situation et réflexion des dispositifs envisageables, en collaboration avec la CPEPESC Lorraine 2015-2019 : Conception et installation des aménagements					
Éléments de coûts	- Prix des travaux correspondant au prix de la prestation si intervention d'un artisan local ou au prix des matériaux si des bénévoles des communes prennent en charge la conception et la pose des aménagements selon les recommandations de la CPEPESC Lorraine - Coût de la maîtrise d'œuvre de la CPEPESC Lorraine à définir une fois le prix des travaux estimé					
Calendrier opérationnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x	x

Mr Henri Jager indique que le clocher de Ham-sous-Varsberg abrite déjà un nichoir à Hibou. Il conviendra donc de voir si les aménagements proposés sont compatibles avec ce nichoir.

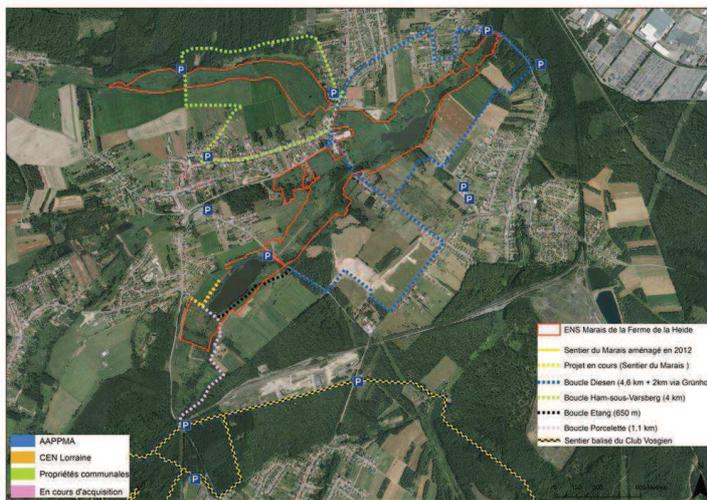
PLAN D'AMENAGEMENT

- ☛ **Groupe de travail spécifique** (3 réunions) réunissant des élus des 3 communes, des personnes ressources et la FFRP (lien avec le réseau de sentier de la CC du Warndt en cours de réalisation)
- ☛ Aménagement doux du site ENS en **valorisant les sentiers et parkings existants** (limitation des coûts et non création d'aménagements supplémentaires)



- itinéraires identifiés avec une problématique du foncier sur Porcelette

- utilisation de la voirie du Grünhof pour relier les boucles de Dienen et Porcelette



- Valorisation des parkings existants

- Chaque commune aménagera à son rythme des différentes boucles du sentier (acquisitions foncières, volonté d'investissement, ...)
- Panneaux d'information à positionner au niveau de parkings existants (optimisation des coûts, surveillance facilitée) sur le modèle du panneau du Sentier du Marais (Ham-sous-Varsberg)

Panneaux avec une carte des itinéraires de promenade possibles sur les 3 communes :

- ➔ à réaliser de manière collégiale
- ➔ financement du visuel à 100 % par le CG57
- ➔ prix : ~ 2000 euros HT/panneau

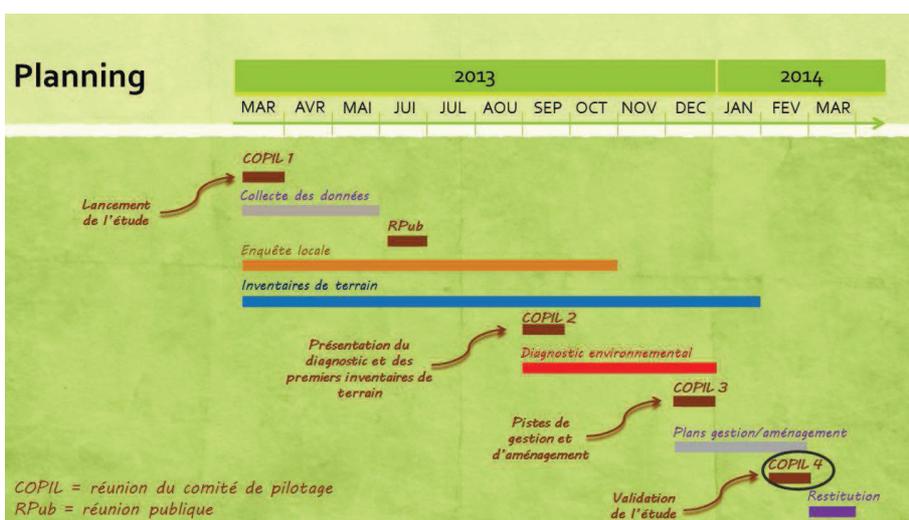


Photos ESOPE

- Une fois les panneaux installés, les boucles pourront être utilisées par les promeneurs de manière individuelle (cartes positionnées sur les panneaux)
- Possibilité d'organiser sur site des animations (associations locales, écoles du secteur), ...
- Topoguide :
 - document de quelques pages, évolutif dans le temps
 - disponible en mairie, dans les intercommunalités, les offices de tourisme, au CG57, ... et téléchargeable sur internet
 - petit livret avec une carte des promenades et des points d'arrêt possibles pour observer le Marais et ses abords
 - points d'observation (balisés ou non sur le terrain) avec informations concernant différentes thématiques liées au site sur la base du Tome 1 (histoire, mine, paysage, biodiversité, ...)
 - à organiser entre les 3 communes (homogénéité dans le message à délivrer)
 - externalisable dans le cadre des marchés publics (~ 5000 euros HT)

Actions envisagées pour le Marais de la Ferme de la Heide :

- Extension du sentier autour de l'étang de l'Escherbruch (boucle sur le ban communal de Porcelette) = 2000 euros HT pour le pont en bois
- Aménagement d'un sentier de découverte du Marais de la Ferme de la Heide constitué de 3 boucles connectées
- Aménagement des aires de stationnement (balisage des parkings et panneaux pédagogiques) = 2400 euros HT/parking
- Réalisation d'un écoparc = 5000 euros HT
- Sensibilisation des riverains aux richesses du Marais de la Ferme de la Heide (réalisation d'un Infosite - 2 500 euros HT)
- Etablissement d'un calendrier d'animations pédagogiques pluri-thématiques à l'échelle des 3 communes (associations locales, écoles, ...)



Mr Beck souhaite savoir si les communes pourront bénéficier de co-financements pour la totalité des mesures. **Mr Hayotte** indique qu'elles semblent presque toutes éligibles aux aides, sauf la mesure de pâturage extensif. En ce qui concerne la gestion, la plupart des actions pourraient être financées à 80 % (AERM et CG57). Pour le volet aménagement, un subventionnement de 60 % serait envisageable pour la plupart des mesures (CG57) et l'AERM pourrait financer uniquement l'Infosite.

Mr Beck demande quelle serait le meilleur moment pour faire une communication à la presse. **Mr Hayotte** propose de réaliser ce point presse à l'issue de la réunion du premier comité de suivi qui correspondra au lancement de la mise en œuvre des plans de gestion et d'aménagement (à réaliser après les élections). Une réunion préparatoire entre les 3 communes pourra être réalisée en amont de ce comité de suivi afin d'organiser les choses entre les différentes collectivités.

Mr Beck souhaite savoir si c'est le CG57 qui s'occupe du comité de suivi. **Mr Hayotte** explique qu'il est important que les élus prennent en charge les plans de gestion et d'aménagement et organisent les prochaines réunions. La désignation d'un référent communal lors du premier comité de suivi facilitera l'organisation des futures réunions. Il convient désormais que le projet de préservation et de valorisation soit porté par les communes, le CG57 étant là pour épauler les démarches communales.

A l'issue des discussions, **Mr Beck** remercie l'assistance de son investissement dans le projet et lève la séance.

Annexe 4 : Réunion publique organisée le 26 septembre 2013



Réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement *ENS « Marais de la Ferme de la Heide »*

Réunion publique - le 27 juin 2013



Le Conseil Général s'engage auprès des collectivités pour préserver le territoire mosellan ...

- ✓ Assainissement
- ✓ Aménagement et entretien des cours d'eau
- ✓ Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- ✓ Création de vergers et de jardins-nature
- ✓ Gestion et valorisation de ses Espaces Naturels Sensibles



Espaces Naturels Sensibles



Qu'est ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

- ✓ **Secteur géographique** « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou **potentiellement**, soit en raison de la **pression urbaine** ou du développement des activités économiques **ou de loisirs**, soit en raison d'un **intérêt particulier** eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des **espèces végétales ou animales qui s'y trouvent** » (Code de l'urbanisme)
- ✓ 12 grands milieux (pelouses à orchidées, tourbières, **prairies**, **étangs**, **marais**, milieux cavernicoles, forêts..)
- ✓ Environ **300 sites** en Moselle
- ✓ « **Marais de la Ferme de Heide** » classé en ENS par le Conseil Général de la Moselle depuis le début des années 90

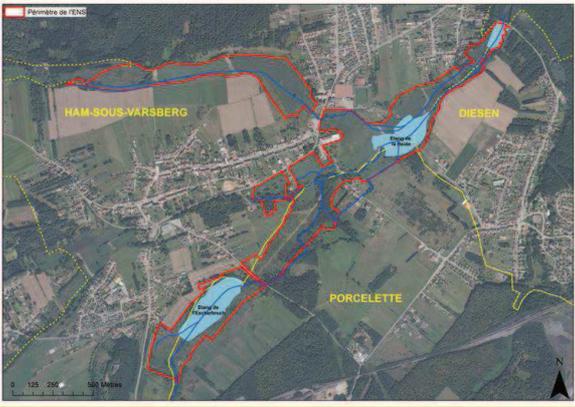
Plus grand marais acide du Warndt avec une superficie de près de 95 hectares et véritable réservoir de biodiversité en périphérie des villages

Espaces Naturels Sensibles



Espaces Naturels Sensibles

La préservation du Marais de la Ferme de la Heide, un projet « intercommunal »



- Vastes zones humides dominées par les roselières dans les fonds de la Bisten et du ruisseau de Guerting sur 94 ha
- Présence d'étangs dans le lit majeur de la Bisten

CNS

Espaces Naturels Sensibles

La politique du Conseil Général en faveur des Espaces Naturels Sensibles

- ✓ Acquisitions foncières
- ✓ Elaboration des plans de gestion et d'aménagement
- ✓ Travaux de réhabilitation écologique
- ✓ Accueil (raisonné) et sensibilisation du public



CNS



Ce que vous voyez lors de vos promenades ...



Ce que nous avons « vu » ou « entendu » jusqu'à présent ...



Les premiers résultats des inventaires écologiques ...

- Investigations sur le terrain :

- Végétation
- Oiseaux
- Batraciens et reptiles
- Insectes
- Mammifères terrestres et chauves-souris

☛ Décrire la biodiversité du site ENS

- Analyse du fonctionnement hydraulique





Une importante
diversité d'oiseaux

Pour les oiseaux

- Informations existantes :

- d'après Jacques Ancelin et le GECNAL, 146 espèces d'oiseaux ont été observées entre 1985 et 2000
- 59 espèces dans l'étude du Conservatoire d'Espaces Naturels en 2010

- Depuis mars 2013 :

- des cortèges diversifiés (zone humide, prairie, forêt)
- 106 espèces d'oiseaux observées

*Le Busard des roseaux est une
espèce remarquable qui niche sur
le Marais*



(photo A. Mikolajewski / CC-BY-SA)



Une herpétofaune
typique des zones
humides

Pour les amphibiens et les reptiles

- Reproduction de 4 espèces d'amphibiens :

Crapaud commun, Grenouille rousse,
Grenouille verte, Grenouille rieuse



Plaque à reptiles (photo C. Jager/ESOPE)



Crapaud commun (photo M. Voirin/ESOPE)

- 3 espèces de reptiles :

Couleuvre à collier, Lézard vivipare, Orvet fragile



Photo M. Voirin/ESOPE

La Couleuvre à collier, une peur ancestrale ...



Photo J. Pichrenot/ESOPE

- marque ornant son cou (2 croissants blanchâtres/ jaunâtres)
- inoffensive, elle cherche rarement à mordre et surprise, elle simule la mort. Au pire, elle laisse échapper un liquide nauséabond qui repousse les intrus !



Des études entomologiques qui débutent à peine

Pour les insectes

- 15 espèces communes de papillons observés
- 11 espèces d'odonates dont l'Aeschne isocèle
- Grillon champêtre très abondant dans les prairies sèches bordant le périmètre du Marais



Paysage du marais (photo : J. Pichenot/ESOPE)



Des investigations à compléter dans les prochains mois

Pour les mammifères

- mammifères terrestres : chevreuil, sanglier, lièvre, renard, ...
- 9 espèces de chauves-souris en chasse sur le marais (Vespertilion de Bechstein, Grand Murin, Barbastelle d'Europe, ...)



Utilisation d'un détecteur à ultrasons pour identifier les chauves-souris en vol (photo Neomys)



Des habitats naturels liés au niveau d'humidité des sols

Pour la végétation

- des espèces remarquables à l'échelle de la région (Saxifrage granulé, Calamagrostis des marais, Potentille tormentille, Danthonie, ...)
- une mosaïque d'habitats naturels se répartissant à la faveur du niveau d'humidité des sols avec dominance des roselières sur une importante superficie



Paysage du marais (photo : J. Pichenot/ESOPE)

Une agressivité naturelle ...

La Renouée du Japon, une envahissante ...

- venue de contrées lointaines
- très compétitive en Europe
- qui se développe par ses rhizomes très puissants
- qui étouffe la biodiversité indigène

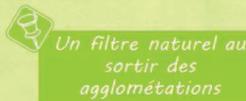


Renouée du Japon (photo C. Jager/ESOPE)

Mais surtout des
Solidages américaines,
espèces invasives
très présentes sur le
Marais



Solidage (photo C. Jager/ESOPE)



Un filtre naturel au
sortir des
agglomérations

Une zone humide fonctionnelle

Une mosaïque d'unités végétales humides :

... des prairies, des roselières, des boisements humides

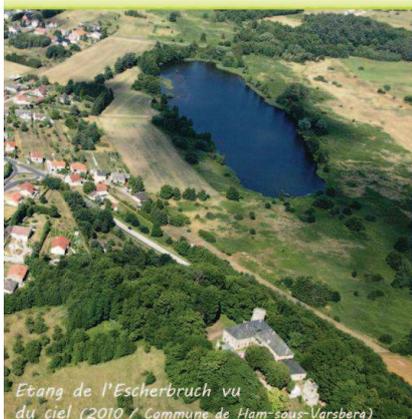
Des services rendus par ces zones humides :

- épuration des eaux de surface
- maîtrise des inondations
- recharge de la nappe phréatique



Roselière / étang de la Heide (photo C. Jager/ESOPE)

Les zones humides : une existence liée à l'histoire



Étang de l'Escherbruch vu
du ciel (2010 / Commune de Ham-sous-Varsberg)

Deux étangs ...

issus d'affaissements miniers (années 1980)

Des zones humides utilisées jadis ...

- pour l'extraction de la tourbe dans les tourbières villageoises (jusqu'en 1839)
- pour l'agriculture du Moyen-Âge jusqu'à l'avènement de l'exploitation minière

De l'humidité dans la toponymie locale ...

Bruch = pré humide, Pfühle = marais/marécage

Des objectifs partagés par les acteurs du territoire

- *Faire découvrir* les richesses du patrimoine local aux habitants de Ham-sous-Varsberg, Diesen et Porcellette
- *Impliquer* les riverains par une meilleure connaissance de leur patrimoine
- *Favoriser la préservation* de la biodiversité par la mise en place de mesures de préservation adaptées



En vous remerciant pour votre écoute

Conseil général de Moselle :

Florent HAYOTTE

Bureau d'études ESOPE :

Christelle JAGER